

COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

Commission Caramy-Issole

LIEU / DATE DE REUNION

Sainte-Anastasie-sur-Issole – Salle polyvalente Les Négadisses / Le mardi 07 novembre 2023 à 14h00

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

Compte-rendu / Mme MOURRET / le 12/12/2023

1. OBJET ET CONTEXTE DE LA REUNION

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Caramy-Issole a été adopté par le Comité Caramy-Issole le 03 mars 2020. Dans le cadre de l'action S04 « **Amélioration du suivi de la qualité des eaux superficielles** » du Plan de Gestion, le Syndicat Mixte de l'Argens a caractérisé l'état écologique et chimique du Caramy et de ses affluents.

La commission Caramy-Issole, présidée par M. Jacques PAUL (Vice-Président du SMA, Maire de La Celle), a été organisée par l'équipe du Syndicat Mixte de l'Argens. La réunion s'est déroulée à la salle polyvalente de Sainte-Anastasie-sur-Issole. Compte tenu de l'ordre du jour de la commission, la Maison Régionale de l'Eau et la société IMAG'EAU étaient présentes.



M. TOUSSAINT, Maire de la commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole, introduit la réunion par un mot d'accueil.

M. PAUL, Vice-président du SMA et Maire de La Celle, remercie les participants pour leur présence et rappelle l'ordre du jour de la réunion. Un tour de table est proposé.

Mme MOURRET rappelle l'état d'avancement du Plan de Gestion de la Ressource en Eau. La participation citoyenne est un moteur important pour la mise en œuvre de projets, tels que les PGRE. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de l'Argens, et ses partenaires, ont également lancé le projet intitulé « Economisons l'eau en Provence Verte ».

La liste des participants est annexée au présent compte-rendu. **Au total, 35 personnes étaient présentes.**

2. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

- **[Restitution étude qualité présentée par la Maison Régionale de l'Eau]**

A la reconquête de la qualité de l'eau de nos rivières !

M. GARRONE, Directeur adjoint de la Maison Régionale de l'Eau, rappelle le contexte de l'étude et son cadre réglementaire. Cette étude, portée par le Syndicat Mixte de l'Argens, répond à l'enjeu visant à améliorer les connaissances du PGRE. Il est nécessaire que ces résultats soient partagés avec l'ensemble des acteurs pour en assurer une bonne appropriation. M. GARRONE rappelle les principes d'évaluation de l'état écologique et chimique.

M. VAN LUNSEN précise que, pour atteindre le bon état, le critère morphologie est également pris en compte.

M. GARRONE présente la méthode et rappelle le contexte hydrologique. Sur les huit campagnes réalisées, les conditions d'étiage, voire d'assec total, ont souvent été observées. M. GARRONE poursuit par la présentation des résultats obtenus sur le sous-bassin du Caramy.

M. HOFFMANN s'interroge sur les conséquences des camps installés au niveau de Vins-sur-Caramy.

M. GARRONE précise que, dans le cadre de cette étude, le point de suivi situé le plus en aval est localisé au niveau de Brignoles. M. GARRONE propose ensuite un focus sur le Glyphosate et l'AMPA. Ces deux molécules sont souvent associées au rejet de stations de traitement des eaux usées.

M. AUDEMARD ajoute qu'une part de responsabilité est portée par la profession agricole. Toutefois, depuis 20 ans, de nombreux efforts se sont portés sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (75%). M. AUDEMARD rappelle la présence de caves coopératives converties en agriculture biologique, à La Roquebrussanne notamment. Les techniques ont évolué, le désherbage mixte est notamment mis en place (choix des outils interceps). M. AUDEMARD ajoute que malgré les efforts engagés, les agriculteurs ont besoin d'utiliser le Glyphosate.

M. VICAIRE précise qu'en agriculture biologique, les professionnels arrivent à se passer de cet herbicide.

M. ASSANTE rappelle le classement du bassin Caramy-Issolle en Zone Soumise à Contraintes Environnementales.

Mme LASNIER ajoute que, sur ce territoire, plusieurs captages sont identifiés comme prioritaires.

M. GARRONE poursuit par la présentation des résultats obtenus sur le sous-bassin de l'Issolle.

M. OLES précise que la station de traitement des eaux usées de Néoules est conforme. Le problème repose sur le rejet de la station qui constitue le seul apport dans l'Issolle sur ce secteur.

M. PREYNAT ajoute que le point n°ISS05 est le plus important, car il se situe sur un secteur toujours en eau.

M. GARRONE rappelle que le suivi sur l'Issole doit davantage être approfondi, notamment sur les paramètres AMPA et Glyphosate pour connaître la provenance de ces apports.

M. DORVAUX ajoute que des déversements de produits et des décharges sauvages sont observés sur les berges de l'Issole. Il a également été constaté des pompages sauvages, par des camions disposant d'une citerne de 1000L. Un travail de surveillance doit être fait. M. DORVAUX insiste sur le rôle des services de l'Etat et propose d'associer des représentants de l'activité industrielle.

M. GARRONE alerte sur la difficulté de maintenir une capacité auto-épuratoire efficace des cours d'eau, au vu des débits observés. Il est nécessaire de retrouver un débit minimal de dilution. Après avoir présenté une carte synthétique, M. GARRONE présente les actions à mettre en place sur le bassin versant.

Mme MOURRET rappelle que l'étude a également permis de suivre les paramètres types substances médicamenteuses, bactériologie... Ces résultats sont détaillés dans le rapport qui sera prochainement diffusé.

M. VAN LUNSEN précise, que dans le cadre de l'action A45 du PAPI de l'Argens, la traversée de Brignoles représente le tronçon du Caramy le plus dégradé. La capacité auto-épuratoire du cours d'eau doit être restaurée. La continuité écologique est également traitée dans le cadre de cette action, avec l'aménagement d'un seuil par une passe à poissons.

M. HAREL s'interroge sur les relations entre les pollutions observées sur les eaux superficielles et celles détectées dans les eaux souterraines.

M. GARRONE précise qu'il est plus compliqué de réfléchir en matière de flux de polluants. Ce type de connaissance est toutefois nécessaire pour évaluer la vulnérabilité du territoire.

M. BONNET ajoute qu'un suivi est réalisé par le délégataire (SAUR) à la sortie de la station de traitement des eaux usées. Des efforts sont demandés mais peu d'aides sont attribuées. Il est rappelé l'obtention de trois dérogations en raison de la présence d'atrazine.

M. ASSANTE précise que le classement en captage prioritaire se traduit par des taux et des aides plus importants.

Mme LASNIER précise le périmètre d'intervention de l'Agence de l'eau. Tous les sujets « eau potable » ne peuvent pas être traités ; la qualité des eaux souterraines (eau brute) fait en revanche partie des enjeux majeurs. Mme LASNIER rappelle la nécessité de renforcer l'efficacité des actions sur les captages prioritaires. Mme LASNIER propose d'aller plus loin, avec une étude de délimitation de l'aire d'alimentation de captage.

M. HOFFMANN insiste sur l'urgence d'agir sur ces zones prioritaires. Aucune explication sur les relevés et résurgences observées n'a été donnée.

M. CHAUVET ajoute que cette étude est complète. Il est important de rappeler que le suivi a été réalisé en 2021 et 2022, deux années sèches. Les polluants ont pu être mesurés en excès pour cette raison. M. CHAUVET insiste sur le caractère atypique de ces cours d'eau en assec. M. CHAUVET rappelle également le système de stockage des eaux souterraines et leur capacité à relarguer certains polluants. Le suivi des eaux souterraines doit être amélioré. Au sujet du Chlordécone retrouvé dans l'Issole, il est précisé que ce produit a pu être utilisé pour traiter les palmiers.

M. GARRONE confirme que ce suivi a été réalisé sur des années sèches, ce qui montre la limite du système.

Mme FAUCHAS précise que le PNR de la Sainte Baume tient compte de la dimension « eau souterraine », dans le cadre notamment de l'étude de délimitation des zones de sauvegarde.

⇒ **Le rapport d'étude « suivi qualité des eaux superficielles » et son support de communication associé sont transmis à l'ensemble des membres de la commission.**

- **[Présentation organisée par la société IMAG'EAU]**
Un observatoire numérique de l'eau fait pour vous !

Mme BERTRAND, Société IMAG'EAU, propose une présentation de la plateforme IMAG'EAU. L'application permet de centraliser l'ensemble des données hydrométriques, piézométriques et pluviométriques. Les jaugeages mensuels réalisés par le technicien de rivière du SMA sont également valorisés au sein de cette interface.

Pour se connecter, il suffit de cliquer sur le lien suivant : <https://emi.imageau.com/app>

- **Adresse mail** : elus@sma.fr
- **Mot de passe** : [elusSMA2023!](#)

Une fois connecté, l'utilisateur peut sélectionner l'espace de travail « **Syndicat Mixte Argens** » en haut à gauche de l'écran pour accéder aux différentes données propres au Syndicat. En cliquant sur la station souhaitée, il est possible d'accéder aux données brutes et au traitement statistique.

⇒ **Le guide de première utilisation est diffusé aux membres de la commission. Une formation pourra, en fonction des besoins exprimés, être proposée.**

M. ASSANTE rappelle que le traitement et la gestion de données sont importants, dans le cadre notamment des situations de sécheresse. Les prélèvements doivent tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau. Enfin, M. ASSANTE présente les supports de communication mis en ligne sur l'onglet sécheresse du site de la Préfecture :

<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Secheresse/>

M. MOURRET ajoute que le suivi des volumes prélevés est réalisé à partir des données de redevance prélèvement de l'Agence de l'eau.

- **[Point d'information par le SMA]**
Bilan et mise à jour du plan de gestion

Mme MOURRET rappelle les dates clé du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, mise en œuvre depuis le 03 mars 2020. Le Syndicat Mixte de l'Argens propose un suivi des actions et une évaluation par année de mise en œuvre. L'année 2023 correspond à la phase de mi-parcours. Mme MOURRET précise que le descriptif des actions S02-03 (installation de piézomètres) et S06 (création d'un observatoire) est en cours de mise à jour.

M. CHAUVET demande si les travaux d'équipement de piézomètres prévoient l'installation de conductimètre.

Mme MOURRET précise qu'à ce stade, l'action S02-03 prévoit seulement la mise en place de sonde piézométrique (suivi des hauteurs d'eau de la nappe).

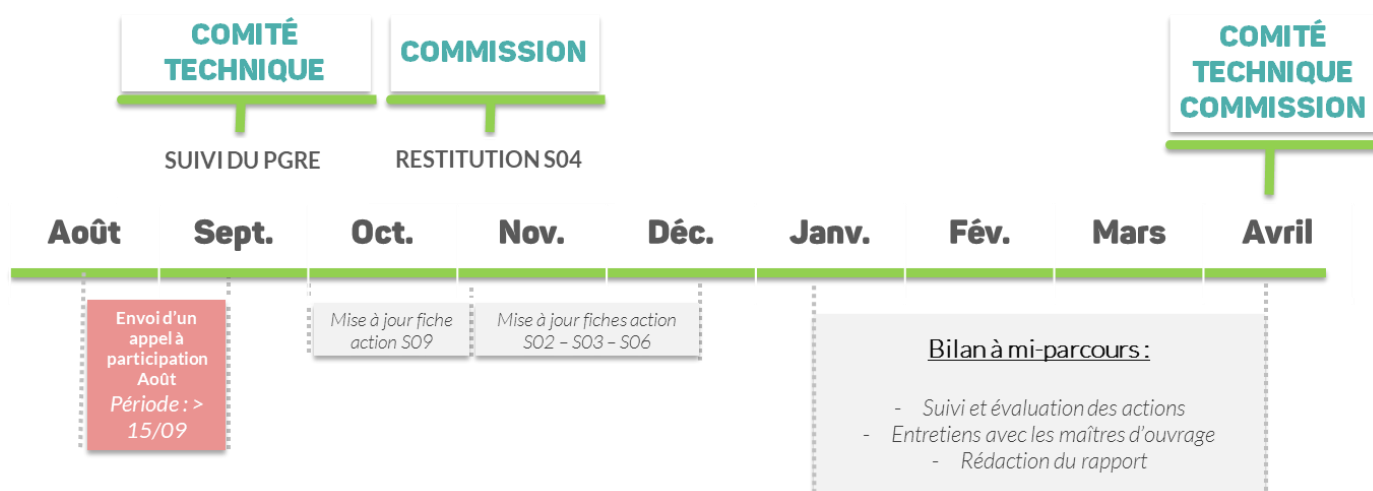
M. BONNET demande des précisions sur les délais d'installation des repères de crues.

M. VAN LUNSEN précise que la conception graphique des panneaux associés au repère de crue est en cours.

Mme MOURRET propose ensuite l'actualisation de l'action S09 « amélioration des rendements de réseaux d'adduction et de distribution », portée par la Métropole TPM. Dans le cadre de cette action, le programme détaillé d'économie d'eau prévu sur la première moitié du PGRE a été réalisé. La Métropole poursuit la démarche d'économie d'eau engagée avec l'objectif d'atteindre un rendement des réseaux AEP supérieur à 85 %. La fiche modifiée est annexée au présent compte rendu.

⇒ **La fiche S09 actualisée est validée par les membres de la commission.**

Enfin, **Mme MOURRET** propose le calendrier suivant :



Mme LASNIER rappelle la possibilité d'intégrer de nouvelles idées. Le plan de gestion stratégique des Zones Humides du bassin de la Nartuby est mentionné à titre d'exemple. Mme LASNIER rappelle la nécessité de faire émerger les actions du volet « canaux ». Les actions engagées doivent être poursuivies. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pourrait être envisagée pour lever des points de blocage de certaines opérations.

M. ASSANTE ajoute qu'une animation spécifique à l'usage des canaux doit être mise en place.

M. PAUL remercie les participants et clôture la réunion.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

STRUCTURE / ORGANISME	NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	Présent(e)
Représentants des collectivités et des établissements publics locaux				
Région PACA	GUICHARD	Camille	cguichard@maregionsud.fr	X
Département du Var				
Syndicat Mixte de l'Argens	VAN LUNSEN	Benjamin	b.vanlunsen@syndicatargens.fr	X
	MOURRET	Camille	c.mourret@syndicatargens.fr	X
	PONS	Stéphane	s.pons@syndicatargens.fr	X
Syndicat Mixte Provence Verte				
Parc Naturel Régional de la Sainte Baume	FAUCHAS	Aurore	aurore.fauchas@pnr-saintebaume.fr	X
Communauté d'Agglomération Provence Verte	ROHEE	Michaël	mrohee@caprovinceverte.fr	X
	MENDES	Morgane	mmendes@caprovinceverte.fr	X
Communauté de Communes Cœur du Var	SOLANET	Tanguy	tsolanet@coeurduvar.com	X
Métropole TPM	CHIOTTI	Delphine	dchiotti@metropoletpm.fr	X
Commune de Besse-sur-Issole				
Commune de Brignoles				
Commune de Cabasse	HAREL	Erick	Erick-harel@orange.fr	X
Commune de Camps-la-Source	ADAM	Joël	joeladam10@yahoo.fr	X
Commune de Carcès				
Commune de Flassans-sur-Issole				
Commune de Forcalqueiret	BRINGANT	Gilbert	gbringant@gmail.com ; maire@forcalqueiret.fr	X
	DORVAUX	Jacques		X
Commune de Garéoult	BONNET	Patrick	pbonnet@gareoult.fr	X
Commune de La Celle	PAUL	Jacques	jacq.paul@orange.fr ; contact@mairielacelle.fr	X
Commune de La Roquebrussanne	VIDAL	Claudine	claudine.vidal@laroquebrussanne.fr	X
Commune de Mazaugues				
Commune de Néoules	OLES	Jacques	commissiondndneoules@gmail.com	X
Commune de Rocbaron	FELIX	Jean-Claude	cabinet@mairie-rocbaron.fr	X
Commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole	HOFFMANN	Olivier	s.anastasie@orange.fr ; olivier.hoffmann5@wanadoo.fr	X
	TOUSSAINT	Frédéric	maire@sainte-anastasie-sur-issole.fr	X
Commune de Tourves				
Commune de Vins-sur-Caramy				
Représentants des usagers				
Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	PREYNAT	Julien	technique@pechevar.fr	X
AAPPMA Issole	SALLOT	Jean-Marc	Jeanmarc.sallot@orange.fr	X
AgribioVar	VICAIRE	Florent		X
Chambre d'agriculture	AUDEMARD	Sylvain		X
	VENTRE	Gisèle	gisele.ventre@var.chambagri.fr	X
Fédération Hydraulique du Var	CHAUVET	Frank	Federation83@free.fr	X
Société du Canal de Provence	BRUN	Jean-François	Jean-Francois.BRUN@canal-de-provence.com	X
Représentants des services de l'Etat				
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	LASNIER	Sophie	Sophie.lasnier@eaumrc.fr	X
Agence Régionale de Santé				
DREAL PACA				
DDTM 83	ASSANTE	Julien	julien.assante@var.gouv.fr	X
	DENIAU	Marine	Marine.deniau@var.gouv.fr	X
Office Français pour la Biodiversité	NICOLAS	Isabelle	isabelle.nicolas@ofb.gouv.fr	X

ANNEXE : FICHE ACTION S09

VOLET STRUCTUREL	
Sous-volet	Gestion de la retenue de Carcès
Action	Amélioration des rendements de réseaux d'adduction et de distribution
Maître(s) d'ouvrage	Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) via le délégataire
Localisation	Adduction Lac de Carcès → La Valette du Var + Réseaux des communes de la Métropole
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDL 108, FRD 137
Contexte et objectif(s)	
L'adduction eau brute acheminant les eaux de Carcès sur l'usine de La Valette, représente un patrimoine stratégique transitant près de 40 % de l'eau distribuée sur la Métropole. Dans le cadre de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable métropolitain, il y a lieu de s'interroger sur son rendement spécifique. De plus, des travaux permettant de résorber des fuites déjà identifiées sur cet ouvrage sont programmés. Dans le cadre de la réduction des pertes en eau sur le réseau d'eau potable de Toulon, la Métropole souhaite également continuer son effort d'instrumentation du réseau afin de localiser et évaluer les volumes perdus tant sur les réseaux publics que sur les réseaux privés. La campagne de travaux de réparation des réseaux d'eau potable fuyards sur les communes de la Métropole TPM doit se poursuivre.	
Description technique	
PHASE 1 DU PGRE (2020-2021) : Au niveau de l'aqueduc de transfert d'eaux brutes entre le barrage de Carcès et l'usine de potabilisation de La Valette, le projet consiste à faire un diagnostic de la partie canal gravitaire couvert, localisée en amont de Puget Ville et intégrant : - Des visites terrains de l'ouvrage, menées à l'aide d'outils SIG, permettant l'identification des zones les plus dégradées nécessitant des travaux et d'apprécier les conditions d'accès afin d'intégrer les contraintes dans le chiffrage des aménagements nécessaires, - Un rapport de diagnostic donnant, par secteurs géographiques, la localisation, le type de pathologie et le degré de dégradation. - Des propositions de travaux chiffrées et des plus-values relatives aux conditions d'accès au site. Les travaux à mener sont déjà identifiés sur deux secteurs de fuites prioritaires : - Sur le canal d'adduction gravitaire, au niveau de la commune de Cabasse, 500 ml environ doivent être réhabilités. - Sur la canalisation béton DN 1000 située à l'aval du surpresseur de La Foux sur la commune de Puget-Ville, 30 ml doivent être remplacés. Les économies d'eau attendues suite à la réalisation de ces travaux sont de l'ordre de 63 000 m³. Au niveau de la ville de Toulon, le projet consiste en la mise en place de : 240 pré-localisateurs de fuites complétant le parc existant (600 unités au total) et permettant d'atteindre une surveillance permanente d'environ 40% du réseau de la commune, essentiellement ciblée sur les conduites en fonte grise antérieures à 1970 situées en domaine public et à fort risque de défaillance. - Plus de 14 600 compteurs communicants pour les abonnés de la ville de Toulon permettant d'optimiser le comptage des volumes consommés. Concernant les travaux de réparation des réseaux d'eau potable, il est prévu la suppression des tronçons générant des fuites récurrentes, et la reconstitution de la continuité hydraulique par mise en place de tronçons intègres. - Au niveau de la ville de Toulon, le programme détaille les opérations permettant la suppression de plus de 92 000 m³ de pertes en eau pour un montant global de 4 500 000 € HT. La Métropole sélectionnera des opérations selon les possibilités d'intervention et de planification sur les années 2020 et 2021, à hauteur d'un montant total de 3 200 000 € H.T et pour un volume d'eau économisé de 66 000 m³.	

- A l'échelle de la Métropole (hors Toulon), il est envisagé un investissement de 2 000 000 € HT sur les années 2020-2021 avec un objectif de réduction des pertes de 50 000 m³.

L'objectif est de réaliser ce programme détaillé d'économies d'eau sur les deux premières années du PGRE, soit une réduction de 180 000 m³ de pertes sur 2020 et 2021. A l'issue de ce programme, les efforts engagés par la Métropole pour résorber les fuites sur les réseaux seront poursuivis, notamment par l'intermédiaire de la surveillance permanente des réseaux mise en place.

- ✓ **Le programme détaillé d'économie d'eau prévu sur la première moitié du PGRE a été réalisé. La Métropole poursuit la démarche d'économie d'eau engagée avec l'objectif d'atteindre un rendement des réseaux AEP supérieur à 85 %. Dans ce cadre, les travaux de réparation des réseaux d'eau potable fuyards continuent.**

PHASE 2 DU PGRE (2023-2025) :

Un programme de travaux d'amélioration de l'étanchéité des réseaux par réduction des pertes récurrentes a été établi sur le périmètre du secteur Centre (communes de Toulon, de La Valette-du-Var, Le Pradet et le Revest-les-Eaux) en ciblant les conduites à fréquence de défaillances importante et concentré sur les secteurs pour lesquels des indices linéaires de pertes importants sont observés. Ce programme est régulièrement mis à jour en fonction des priorités identifiées et de l'évolution des indices de perte. Les travaux consistent en la suppression des tronçons générant des fuites récurrentes et reconstitution de la continuité hydraulique par mise en place de tronçons intègres.

Le programme consiste en un investissement annuel de 2 000 000 €HT pour une économie d'eau moyenne estimée à 53 000 m³/an. Il est décliné en moyenne annuelle par commune tel que :

- Toulon : 1 500 000 €HT/an - 38 000 m³/an économisés,
- La Valette-du-Var : 200 000 €HT/an - 6 500 m³/an économisés,
- Le Pradet : 200 000 €HT/an - 6 500 m³/an économisés,
- Le Revest-les-Eaux : 100 000 €HT/an - 2 000 m³/an économisés.

Conditions de réalisation et limites

Cette action correspond aux fiches suivantes, du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon :

- N°42 : « Diagnostic des tronçons fuyards de l'aqueduc de transfert d'eaux brutes entre le barrage de Carcès et l'usine de potabilisation de La Valette »
- N°43 : « Travaux de rénovation des tronçons fuyards de l'aqueduc de transfert d'eaux brutes entre le barrage de Carcès et l'usine de potabilisation de La Valette »
- N°44 : « Instrumentation des réseaux d'eau potable sur la commune de Toulon »
- N°45 : « Travaux de réparation des réseaux d'eau potable fuyards sur la commune de Toulon »
- N°46 : « Travaux de réparation des réseaux d'eau potable fuyards sur les communes de la Métropole TPM (hors Toulon) »

Cette action correspond à la fiche suivante du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or [2023-2027] :

- N°119 : « Travaux de réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable pour lutter contre les fuites sur le territoire du secteur Centre de la Métropole TPM (Communes de Toulon, le Revest, le Pradet, La Valette) » - Phase 1

Les volumes d'eau annuel économisés sont liés au programme effectif de travaux pouvant être réalisé chaque année, ils peuvent donc varier d'une année à l'autre.

Planification / Coût estimatif (€ HT)								
Opération(s)	Nature	MOA	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Aqueduc – Diagnostic	Etude	MTPM	50 000 €					
Aqueduc – Travaux	Travaux	MTPM	1 000 000 €					
Ville Toulon - Instrumentation	Travaux	MTPM	1 900 000 €					
Ville Toulon - Travaux	Travaux	MTPM	3 200 000 €					
Communes Métropole - Travaux	Travaux	MTPM	2 000 000 €					
Réduction des fuites Secteur Centre	Travaux	MTPM				6 000 000 €		

Plan de financement (€ HT)			
Opération(s)	Montant total	Partenaire(s) financier(s) potentiel(s)	
Aqueduc – Diagnostic	50 000 €	Taux prévisionnel à 50% de l'assiette éligible, soit 3 375 000 € sur un montant total de travaux estimé à 8 150 000 € <i>(Sous réserve de la transmission de l'AP des autorisations de prélèvement et de débit réservé pour la retenue de Carcès permettant de respecter le DOE fixé dans le cadre du PGRE)</i>	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse* <i>* Les taux de la participation prévisionnelle de l'agence de l'eau sont donnés à titre indicatif, sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 11ème programme couvrant la période 2019-2024</i>
Aqueduc – Travaux	1 000 000 €		
Ville Toulon - Instrumentation	1 900 000 €		
Ville Toulon – Travaux	3 200 000 €		
Communes Métropole - Travaux	2 000 000 €		
Réduction des fuites Secteur Centre	6 000 000 €	Taux prévisionnel à 50% de l'assiette éligible 3 457 051 € sur la période 2023-2024 = 1 728 526 € Ventilation des aides/communes : • Toulon : 1 262 142€ • Le Revest : 66 384 € • Le Pradet : 200 000 € • La Valette : 200 000 €	

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
% d'avancement de chaque opération
Volumes annuels de pertes supprimés transmis au SMA et à la DDTM

Objectifs visés / Gains escomptés (si connus)				
Opération(s)	Volume économisé ou substitué à l'étiage (m³)	Volume économisé ou substitué m³)	Gain en débit à l'étiage (L/s)	Gain en débit à l'année (L/s)
Réduction des fuites PHASE 1		180 000 m³ <i>Sur 2 ans</i>		
Réduction des fuites PHASE 2		159 000 m³ <i>Sur 3 ans</i>		